



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUN 2012**

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2012

DATE D’AFFICHAGE

14 juin 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 02

DELIBERATION N°2012/20/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE VINGT JUN Á SEIZE HEURES, LE
CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE**
Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice,
conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article
L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions
qu’elle a acceptées. Madame **Rosaline CAMILLE**, ayant donné procuration à
Monsieur **Patrick LABEAU**, Monsieur **Vincent MAYEN** ayant donné procuration
à Monsieur **Brice SEPHO**.



**Délibération n°20/2012/MT
Portant Approbation du Projet
AMAZONIAN Stadium**

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

La fondation « One Love Foundation » présidée par Florent MALOUDA souhaite créer une académie principalement dédiée au football dénommée AMAZONIAN Stadium. Elle a sollicitée la commune pour l'acquisition d'une parcelle de 3ha en vue d'y réaliser un complexe sportif, culturel et hôtelier.

Celui-ci permettra, dans un premier temps :

- La mise en place de stages sportifs le week-end et en période de vacances scolaires ;
- L'utilisation et/ou de formation dans des disciplines diverses des infrastructures;
- Le développement de la pratique sportive pour tous dans des conditions optimales ;
- La mise en place d'un lieu d'événements culturels
- La création, à terme, de 3 emplois (minimum)
- La mise en place d'infrastructures accessibles aux personnes à mobilité réduite
- L'organisation d'échanges internationaux

Dans un second temps, l'AMAZONIAN Stadium permettra :

- L'hébergement de délégations sportives ou autres avec une capacité de prise en charge minimale de 30 personnes ;
- La mise en place d'un parcours de santé sur l'ensemble du site
- La création de deux terrains de football règlementaires.

Le projet comportera différentes infrastructures :

- Un ensemble avec des vestiaires, un réfectoire et une salle de détente ou de réunions ;
- Des aménagements paysagers en bordure du terrain de football et en dehors du mur d'enceinte ;
- Un parking privatif de 30 places ;
- 18 sanitaires dont 4 WC répondant aux normes handicapés
- Un terrain de football de 106x71m
- Une zone technique de plus de 300m²
- Des aires de jeux
- Un centre d'hébergement comprenant 20 chambres et deux locaux techniques
- Un parcours de santé

Ce projet s'inscrit dans le développement économique et sportif de la commune en proposant des équipements et infrastructures à portée extra communale, affirmant ainsi le rôle de la commune à l'échelle intercommunale mais également à l'échelle régionale.

La commission communale, Jeunesse, Sports et Loisirs saisie avait émis un avis favorable sur ce projet.

Ce projet sera suivi par M. Jocelyn PRALIER, M. Brice SEPHO, M. Vincent MAYEN et Monsieur le Maire.

Considérant les éléments exposés, je vous demande

1°) d'approuver le principe de réalisation de ce projet sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande,

2°) de m'autoriser à rechercher le foncier demandé pour la réalisation du projet.

3°) de m'autoriser à signer tout acte administratif et financier se rapportant à ce projet.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le rapport de M. le Maire concernant le projet AMAZONIAN Stadium,

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : APPROUVE le principe de réalisation de ce projet sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande

Article 2 : APPROUVE la mise en place d'un comité de pilotage composé de M. Jocelyn PRALIER, M. Brice SEPHO, M. Vincent MAYEN et Monsieur le Maire.

Article 3 : AUTORISE le Maire à rechercher le foncier demandé pour la réalisation du projet

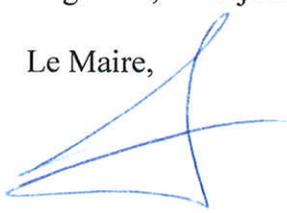
Article 4 : AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0)

Pour certification exécutoire,

Montsinéry-Tonnégrande, le 20 juin 2012

Le Maire,


Patrick LECANTE

Publication le :

